

Règlement de la tombola gratuite des Presses universitaires du Midi
Du samedi 14 février 2026

Article 1 : Organisation

Les Presses universitaires du Midi (PUM), service commun de l'université Toulouse – Jean Jaurès, organisent une tombola gratuite lors de la Journée Portes ouvertes (JPO) du samedi 14 février 2026, sur le campus du Mirail, 5 allées Antonio Machado 31058 TOULOUSE cedex 09, entre 9h30 et 15 h (heure du dernier tirage).

Deux tirages au sort des gagnants sont organisés le même jour, en présence du public, à 11 heures et à 15 heures, sur le stand des Presses universitaires du Midi (PUM), salle Quartier Général (ancienne librairie Etudes) – bâtiment La Fabrique, Campus du Mirail.

Article 2 : Conditions de participation

La tombola est entièrement gratuite ; la participation est libre.

Elle est ouverte à tous les étudiants, personnels ou visiteurs, présents lors de la Journée Portes ouvertes (campus du Mirail), à l'exception des personnels en poste au sein des PUM.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne. Toute participation multiple sera annulée.

La participation est limitée au nombre de tickets originaux mis en circulation qui seront au nombre de 300. Aucune copie n'est autorisée.

La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il faut compléter un « ticket » (bulletin de participation) mis en circulation par les PUM dans plusieurs lieux du campus du Mirail lors de la JPO du samedi 14 février 2026 et déposer ce ticket dans l'urne située sur le stand des Presses universitaires du Midi (PUM) – salle Quartier général (ancienne librairie Etudes), bâtiment La Fabrique, Campus du Mirail, avant chaque tirage, soit :

- Entre 9h30 et 10h55 pour le tirage de 11 h
- Entre 11h30 et 14h55 pour le tirage de 15 h.

Il est nécessaire de compléter les informations demandées sur le ticket soit :

- NOM : information obligatoire
- Prénom : information obligatoire
- Adresse mail : information facultative

Article 4 : Proposition d'abonnement à la newsletter des PUM

Il est proposé de recevoir la newsletter des PUM en cochant une case :

☐ Je souhaite recevoir la newsletter des PUM.

Il n'y a aucun caractère obligatoire et l'absence de réponse ne peut constituer une cause de nullité.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué parmi l'ensemble des bulletins déposés dans l'urne. Le tirage au sort sera effectué sous la responsabilité d'un personnel des PUM.

Il sera procédé à 2 tirages au sort dans la journée du 14 février 2026, sur le stand des PUM (salle QG – La Fabrique) à 11 h et à 15 h.

La présence des participants lors des tirages au sort n'est pas obligatoire.

Article 6 : Lots

Les lots à gagner sont des ouvrages publiés par les Presses universitaires du Midi (PUM).

Les lots sont identiques à chaque tirage.

Il s'agit d'un exemplaire des livres suivants.

Lot 1 : *Toulouse au XIVe siècle. Histoire, arts et archéologie. Une floraison d'exception au temps de la peste et de la guerre de Cent Ans*, Virginie CZERNIAK, Charlotte RIOU (dir.), collection « Tempus Artis », 2021, 30.00 €.

Lot 2 : *Radio : nom féminin, mondes masculins*, Déborah GAY, collection « En tous genres », 2025, 15.00 €.

Lot 3 : *Les mots de la désinformation et de la manipulation*, Arnaud MERCIER, collection « Les Mots de », 2025, 12.00 €.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation ni à aucune contrepartie financière.

Ils pourront éventuellement être échangés contre un autre livre des PUM de même valeur, disponible dans le catalogue des PUM.

Article 7 : Remise des lots

Les lots seront remis aux gagnants sur place ou par retrait ultérieur, à partir du 16 février, dans le service des Presses universitaires du Midi (bâtiment Henri Mayer – campus du Mirail) sur rendez-vous (contact : 05.61.50.38.10 / pum@univ-tlse2.fr).

En cas d'absence d'un gagnant, il sera informé par mail, à l'adresse qu'il aura indiquée sur le ticket de participation.

En cas d'absence d'adresse mail, le gagnant sera informé du résultat du tirage au sort en contactant les PUM par mail ou par téléphone (pum@univ-tlse2.fr – 05.61.50.38.10).

Les noms des gagnants seront affichés au sein des PUM.

Les lots non retirés sur place seront à disposition des gagnants aux PUM (bâtiment Henri Mayer – 1^{er} étage) jusqu'au 13 mai 2026 – 16 h.

Article 8 : Responsabilité

Les PUM ne sauraient être tenues responsables en cas de force majeure, de perturbation ou d'annulation de la tombola indépendante de leur volonté.

Les PUM se réservent le droit d'annuler, de reporter ou de modifier la tombola si les circonstances l'exigent.

Article 9 : Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de la tombola sont utilisées uniquement pour la gestion de celle-ci et ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale. Elles seront conservées pendant une durée d'un an puis supprimées.

Les participants qui le souhaitent peuvent demander à recevoir la newsletter des PUM. Si la case en face de l'item « Je souhaite recevoir la newsletter des PUM » n'est pas cochée, ils ne seront pas destinataires de ce support de communication.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, en adressant une demande à Presses universitaires du Midi, 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 09.

Article 10 : Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable sur le lieu de la tombola et sur le site internet des PUM (pum.univ-tlse2.fr) accessible à partir d'un QR code figurant sur le ticket de tombola et sur les affiches informant le public. Il peut également être adressé à toute personne en faisant la demande.

Document diffusé le 11 février 2026.